

Triage and Referral for Resolving Disputes

WHEREAS the Canadian Bar Association identified improved access to justice as an urgent public need, and published a comprehensive framework for achieving that goal in its 2013 *Reaching Equal Justice* report;

WHEREAS the CBA released *Futures: Transforming the Delivery of Legal Services in Canada* in 2013, pointing to the disconnect between parties who seek help with their legal disputes and the way legal services have traditionally been offered, and the need for a cost-effective alternative to the formal justice system;

WHEREAS the prevalence of self-represented litigants and insufficient judicial resources increases time to bring matters to trial and litigation costs, impeding access to justice and frustrating litigants;

WHEREAS in 2014, the CBA called for a justice system that empowers people by offering many options for resolving disputes, and a continuum of services to assist parties in arriving at a just, expeditious and cost-effective result;

Système de triage et de renvoi pour régler les différends

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien (ABC) a déterminé que le public a un besoin urgent de mieux pouvoir accéder à la justice, et qu'elle a publié un cadre exhaustif pour atteindre cet objectif dans son rapport de 2013 intitulé *Atteindre l'égalité devant la justice*;

ATTENDU QUE l'ABC a publié le document intitulé *Avenirs en droit : Transformer la prestation des services juridiques au Canada*, en 2013, dans lequel elle soulignait le fossé entre les parties qui cherchent une assistance pour régler leurs litiges juridiques et la façon dont les services juridiques sont offerts depuis longtemps, ainsi que la nécessité d'une solution de rechange rentable au système juridique formel.

ATTENDU QUE la prévalence des plaideurs non représentés et l'insuffisance des ressources judiciaires allongent les délais nécessaires pour que les affaires soient entendues et accroissent les coûts des procédures judiciaires, entravant l'accès à la justice et frustrant les plaideurs;

ATTENDU QU'en 2014, l'ABC a prôné un système judiciaire permettant de renforcer l'autonomie des personnes en leur proposant de nombreuses options pour régler leurs différends et une continuité des services pour

WHEREAS alternative, appropriate forms of dispute resolution are cost-effective and expedient ways to resolve many disputes;

WHEREAS a more comprehensive system of early intake and assessment for legal issues could assist people more promptly and avoid legal problems from developing or worsening;

WHEREAS *Reaching Equal Justice* calls on provincial and territorial governments to establish effective triage systems guiding people along the appropriate paths to justice by 2020;

BE IT RESOLVED THAT that the Canadian Bar Association urge governments to immediately create or supplement, and properly resource, effective triage and referral systems in their jurisdiction, staffed by professionals trained to quickly assist and direct parties to appropriate dispute resolution alternatives.

Certified true copy of a resolution carried at the Annual Meeting of the Canadian Bar Association held in Ottawa, ON, February 19, 2020.

aider les parties à parvenir à un résultat juste, rapide et économique;

ATTENDU QUE d'autres modes de règlement des différends appropriés sont des moyens rentables et expéditifs de régler un grand nombre de litiges;

ATTENDU QU'un système plus large d'ouverture de dossiers et d'évaluation des questions juridiques pourrait permettre aux gens d'obtenir de l'aide plus rapidement, et éviter l'apparition ou l'aggravation de problèmes juridiques;

ATTENDU QUE le rapport *Atteindre l'égalité devant la justice* exhorte les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir des systèmes efficaces de triage pour aider les personnes à cheminer le long des voies judiciaires appropriées d'ici 2020;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements à établir immédiatement des systèmes de triage et de renvoi efficaces dans leur région ou à renforcer ceux qui existent déjà, et à les doter des ressources appropriées, notamment un personnel professionnel formé pour apporter une prompt assistance aux parties et les orienter vers les modes appropriés de règlement extrajudiciaire des différends.

Copie certifiée d'une résolution adoptée, à l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa (ON), le 19 février 2020.